

## Nomination

### Chef de la zone à régime restrictif (ZRR) C4 ENSIBS

#### Le Président,

Vu le Code pénal, notamment ses articles 410-1, 413-7 et R 413-1 et suivants ;  
Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;  
Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;  
Vu la circulaire interministérielle n°3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 de mise en œuvre du dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;  
Vu l'arrêté du 27 février 2019 portant création de la ZRR de l'université Bretagne Sud n°56F135ZRR1 au sein de l'ENSIBS Vannes ;  
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;  
Vu l'élection de Monsieur David MENIER en qualité de président de l'université Bretagne Sud par délibération n°2025-032 du conseil d'administration du 29 avril 2025 ;

#### Arrête

**Article 1.** Monsieur Lionel DELABY est nommé chef de la Zone à Régime Restrictif (ZRR) des locaux du Centre de gestion et de simulation de crises en cybersécurité et cyberdéfense (C4) de l'ENSIBS situés 4 rue Yves Mainguy à Vannes (56000).

Cette nomination prend effet à compter du 21 mars 2025, date de sa prise de fonctions. Elle demeure valable tant que l'intéressé conserve les fonctions ayant présidé à sa nomination en qualité de chef de la ZRR. Elle peut être révoquée à tout moment sur décision du président.

**Article 2.** Cette fonction s'inscrit dans le cadre défini par la lettre de mission en annexe au présent arrêté.

David MENIER



Signé électroniquement par : David Menier  
Date de signature : 15/07/2025  
Qualité : Le Président



**DOSSIER SUIVI PAR :**

Guy GOGNIAT  
Fonctionnaire de Sécurité et Défense UBS  
[fsd@listes.univ-ubs.fr](mailto:fsd@listes.univ-ubs.fr)

**Objet :** Lettre de mission « Chef de la Zone à Régime  
Restrictif (ZRR) du C4 de l'ENSIBS n° 56F135ZRR1 »  
**PJ :** votre arrêté de nomination

**Le Président**

À Monsieur Lionel DELABY  
Université Bretagne Sud

Monsieur,

Conformément à la circulaire interministérielle de mise en œuvre du dispositif de la Protection du Potentiel Scientifique et Technique de la nation du 7 novembre 2012 et à l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la PPST, le chef de la ZRR est désigné par le chef d'établissement.

Vous avez bien voulu accepter cette mission et je vous en remercie. Votre nomination a pris effet le 21 mars 2025.

Vous exercerez vos fonctions comme définies par les textes visés dans l'arrêté de nomination ci-joint. À ce titre, vos missions comprennent :

- La mise en œuvre du dispositif de Protection du Potentiel Scientifique et Technique au sein de la ZRR n°56F135ZRR1;
- L'organisation et le suivi des mesures de sécurité spécifiques précisées dans l'arrêté portant création de la ZRR, le règlement intérieur et la circulaire interministérielle de mise en œuvre du dispositif de la PPST ;
- La signature, par délégation du Président, des décisions d'accès ou de refus d'accès à la ZRR du C4 de l'ENSIBS.
- L'organisation et le suivi des décisions d'accès à la ZRR, la rédaction et la transmission des autorisations d'accès au demandeur ainsi que la traçabilité des documents dans un tableau de suivi accessible au FSD ;
- La traçabilité et le suivi des visites de la ZRR par la tenue d'un registre de visites ;
- L'information du Fonctionnaire de Sécurité et Défense de tout projet de collaboration internationale ;

Le Fonctionnaire de Sécurité et Défense et son adjoint seront vos interlocuteurs pour assurer le lien avec la présidence. Vous pourrez les contacter à l'adresse [fsd@listes.univ-ubs.fr](mailto:fsd@listes.univ-ubs.fr).

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

David MENIER  
Président

Signé électroniquement par : David MENIER  
Date de signature : 15/07/2025  
Qualité : Le Président

